



Droit sur un projet (brevet)

Par **Orion99**, le **17/07/2010** à **14:44**

Bonjour,

Je suis un étudiant belge de 19 ans étudiant dans l'informatique à Bruxelles à la haute école léonard de vinci (Institut paul labin).

Il y a déjà quelques temps j'avais imaginé un projet qui consistais à devenir un jeu web, j'ai souvent tenté d'y travailler seul mais sans succès le projet étant trop grand et les objectifs mal ciblé.

J'ai récemment eu l'idée de faire participé mon école à ce projet, en recevant leur aval je pourrai tenter de convaincre des élèves de travailler avec moi pendant les heures de cours, ou, tout du moins de manière partiel et également recevoir le soutiens des professeurs.

Cependant ce projet est mon idées et je n'apprécierai pas que d'autres élèves se l'approprie et j'aimerai également savoir ce que l'école est en droit de demander en retour de ce soutiens et s'il faut signé un contrat ou autre pour qu'il n'y ai aucunes ambiguïtés et que part après personnes ne puisse rien réclamer.

Merci d'avance pour vos réponses.
Cordialement, Orion99.